



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°36
14 août 2015

-Décision du 13 août 2015 relative à la modification des jours de chômages
programmés en 2015

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision du directeur général
relative à la modification des jours de chômages
programmés en 2015**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de VNF du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu les délibérations du conseil d'administration de VNF du 20 mars et du 27 novembre 2014 relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiées à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération du 20 mars 2014 modifiée susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont remplacées et complétées par les périodes de chômages figurant au tableau ci-dessous, pour les ouvrages qui y sont mentionnés :

2° Voies de liaison de Paris avec le Nord et l'Est

Chômages modifiés :

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES		NUMERO section	DEBUT D'ARRET de la navigation	FIN D'ARRET de la navigation	OBSERVATIONS
Marne	Ecluse d'Isle-les-Meldeuses	203	5 octobre 2015	1 ^{er} novembre 2015	Navigation interrompue
	Ecluse et barrage de Méry	203	5 octobre 2015	18 octobre 2015	Navigation interrompue
	Des écluses de Lesche à Chalifert	203	12 octobre 2015	25 octobre 2015	Navigation interrompue
Oise canalisée	Ecluse de Pontoise sas de 185 x 12 m	205	15 septembre 2015	24 septembre 2015	Navigation restreinte

Chômage supprimé :

Le chômage de l'écluse de Charly sur la Marne (section 203), initialement prévu du 5 au 25 octobre 2015, est annulé.

3° Seine et canaux annexes

Chômages modifiés :

DESIGNATION DES VOIES NAVIGABLES		NUMERO section	DEBUT D'ARRET de la navigation	FIN D'ARRET de la navigation	OBSERVATIONS
<i>Seine aval</i>	Ecluse de Suresnes sas n°1 de 176x12/17 m	306	19 octobre 2015	25 octobre 2015	Risques de perturbation

Article 2

Ces modifications de programmation de chômages sont portées à la connaissance des usagers par avis à la batellerie, dans le respect des engagements du schéma directeur d'exploitation des voies navigables (SDEVN) en matière d'information des usagers.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 13 août 2015

Le directeur Général

Signé